

Secrétariat Général du Gouvernement  
-----  
Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie  
-----

Nouméa, le 18 NOV. 2020

Le directeur adjoint

N° CS20-3700- 4309 / SF/DENC

à

Mesdames les directrices  
et messieurs les directeurs des écoles publiques  
s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les  
inspecteurs de l'enseignement primaire,

## Circulaire relative aux projets d'écoles pour l'année 2021

Le projet d'école élaboré par l'équipe pédagogique définit les priorités de l'école, en cohérence avec les orientations de politique éducative fixées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il prend en compte les besoins des élèves et les spécificités de l'école liées à son environnement, il engage la responsabilité collective de l'équipe pédagogique pour atteindre les résultats attendus et la réussite de tous les élèves.

Il convient de mettre à profit la fin de l'année pour :

- réaliser en équipe les bilans des actions 2020, en regard des indicateurs de réussite identifiés préalablement (dans POESIE projet d'école/liste des actions/mise en œuvre des actions) ;
- définir les nouvelles actions 2021.

Cette année, les priorités du gouvernement s'inscrivent dans la continuité :

- Prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme, avec un accent particulier sur la maîtrise des compétences de base en mathématiques ;
- Climat scolaire et bien-être des élèves au service des apprentissages ;
- Développement des compétences sociales et civiques.

Il vous est également rappelé d'attacher une importance particulière aux priorités provinciales.

La campagne de saisie des projets d'écoles 2021 sera officiellement ouverte sur POESIE le 19 novembre 2020 et se clôturera le 4 décembre 2020.

L'équipe de circonscription se tient à votre disposition pour vous accompagner. L'avis de l'inspecteur sera requis pour la validation finale.

Par ailleurs, il vous est demandé, sous couvert de votre inspection, de nous faire un retour sur l'utilisation des outils proposés par la DENC (cf. document joint).

Echéancier :

- Du 19 novembre au 4 décembre 2020 :
  - bilan annuel des actions 2020 dans POESIE,
  - saisie sur POESIE du nouveau projet d'école.
- Du 5 décembre au 10 décembre 2020, validation par les inspecteurs des projets d'écoles.

Les documents utiles à la réalisation de votre projet sont listés infra et disponibles sur le site de la direction de l'enseignement dans le même module « projet d'école », onglet « aide » :

- circulaire 2021 relative aux projets d'écoles ;
- pas à pas "Formuler le projet d'école" (hors p.3 et p.4 relatives au financement abandonné) ;
- référentiel ambition / objectif / actions ;
- référentiel projets fédérateurs DENC ;
- référentiel priorités provinciales.

Je vous remercie de votre implication pour la réussite de tous nos élèves.

Le directeur adjoint de l'enseignement  
de la Nouvelle-Calédonie,  
chef du service pédagogique



Stéphane FONS